

DESIGNATION DES MEMBRES DEVANT FAIRE PARTIE DE LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE ET DU BUREAU SOCIAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS.

LE MAIRE donne lecture de la Cirulaire (pièce annexe).

Mme AMELIN au nom de son groupe demande que les membres des 2 groupes soient représentés : 2 dans le groupe de la majorité , 2 dans le groupe progressiste et communiste.

LE MAIRE fait remarquer que le vote étant secret il n'est pas possible de lui donner satisfaction.

Mme AMELIN: Le vote est secret, Monsieur le Maire, mais les candidats sont connus, et pour qu'il soit équitable il faudrait qu'il y eût des candidats dans les 2 groupes.

M. COLLET: Nous avons un droit, nous l'exprimons.

M. GUINOT: Chacun est libre de voter comme il veut.

LE MAIRE demande aux progressistes et aux modérés de désigner leurs candidats.

CANDIDATS DESIGNES:

1er Groupe Melle LAURET Solange
MM. MESNIER Georges
LEGROS Damase
AUBER Camille

2me Groupe Madame AMELIN Raoul
M. FARRÉ Arsène

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants 24
Suffrages exprimés 24
Majorité absolue 13

Ont OBTENU:

(Melle LAURET Solange 15 voix
(M. MESNIER Georges 16 "
(M. LEGROS Damase 16 "
(M. AUBER Camille 16 "
1er groupe (M. de la HOGUE Amédée 1 "
(M. HENRI Charles Olivier 1 "
(Mme DUFOURG Paul 1 "
(M. COLLET Edouard 1 "

2me groupe (Mme AMELIN Raoul 7 "
(M. FARRÉ Arsène 7 "

(Mlle LAURET Solange	15	voix
(MM. MESNIER Georges	16	"
(" LECROS Damase	16	"
(AUBER Camille	16	"

LE MAIRE: En dehors du Conseil Municipal, nous devons également choisir 6 personnes s'occupant particulièrement d'oeuvres sociales.

Le groupe majoritaire désigne:

Mme CHASSAGNE Raoul
 Mme DELTEL Pierre
 Mme BOSSE Louis
 Mme BARRE Emmanuel
 M. MAILLOT Laurent
 M. HOARAU Clovis

Mme AMELIN fait remarquer que pour le 1er vote son groupe n'avait donné que deux noms. Puisqu'ils ont été évincés, le groupe désigne pour le 2me vote :

.....

Mmes AMELIN Raoul
 LE TOULLEC Jean
 LEGER Stéphane

MM. CHAVRIACOUTY Yves
 FABRE Arsène
 MITHRA Georges

Mme AMELIN exprime le désir de savoir, au point de vue "oeuvres sociales" la contribution des personnes désignées par la majorité.

M. GUINOT: Elles se sont toujours occupées d'oeuvres de bienfaisance et elles donnent en toutes circonstances leur concours gratuit ma Collègue.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

Personnes désignées par le groupe majoritaire :

- (Mme BARRE Emmanuel 16 voix
- (Mme CHASSAGNE Raoul 16 "
- (Mme DELTEL Pierre 16 "
- (Mme BOSSE Louis 16 "
- (M. MAILLOT Laurent 16 "
- (M. HOARAU Clovis 15 "
- (Mme DUFOURG Paul 2 "
- (M. MANES Charles-Olivier 1 "
- (M. COLLET Edouard 1 "
- (M.de la HOGUE Amédée 1 "

Personnes désignées par le groupe progressif et communiste:

- (Mme AMELIN Raoul 7 voix
- (Mme LE TOULLEC Jean 7 "
- (M. CHAVRIACOUTY Yves 7 "
- (M. FABRE Arsène 7 "
- (M. MITHRA Georges 7 "

En conséquence ont été ELUS :

- (Mme BARRE Emmanuel 16 voix
- (Mme CHASSAGNE Raoul 16 "
- (Mme DELTEL Pierre 16 "
- (Mme BOSSE Louis 16 "
- (M. MAILLOT Laurent 16 "
- (M. HOARAU Clovis 15 "

Mme AMELIN demande au Maire si les procès-verbaux du Bureau de Bien-faisance pouvaient être consultés, ce à quoi le Maire répond qu'elle peut les consulter à n'importe quel moment .

*tu pour recevoir
 le Conseil Municipal ne devait être que le délégué -
 et autres personnes, nous ont fait partie du Bureau
 d'Aide Sociale, devaient être proposés par le Maire
 (voir Circulaire No 5/A5 du 16/12/57) et n'étant donc pas ni éligible
 ni éligible
 S. Doubs le 17 Mai 1957
 M. Le Préfet
 Secrétaire Général
 Jacques P. P. P.*